Nations Unies S/2016/353



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 avril 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application du paragraphe 27 de la résolution 2251 (2015) du Conseil de sécurité, dans lequel ce dernier m'a prié de continuer de l'informer des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011 (S/2011/384, annexe). Il fait le point de la situation à Abyei ainsi que du déploiement de la Force et des opérations qu'elle a menées depuis la publication de mon précédent rapport (S/2015/870), en date du 13 novembre 2015, jusqu'au 31 mars 2016. Il rend également compte des progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, énoncées par le Conseil dans sa résolution 2024 (2011), et il recommande au Conseil d'envisager de proroger le mandat de la Force.

II. Conditions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei est demeurée imprévisible mais calme dans l'ensemble. Le Gouvernement soudanais a continué de maintenir entre 120 et 150 agents de la police du pétrole à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra (nord d'Abyei), en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. La présence d'un soldat sud-soudanais armé dans la zone d'Abyei a également constitué une violation de l'Accord et des résolutions pertinentes du Conseil. Après une interruption de six semaines due à des inondations, la FISNUA a observé, le 11 novembre, la reprise des travaux d'excavation entrepris par le Gouvernement soudanais pour renforcer les défenses des installations pétrolières de Diffra, en présence d'une trentaine de policiers armés. En décembre 2015, des maîtres d'œuvre soudanais ont fini de creuser un fossé d'une circonférence de 75 kilomètres environ, qui ceinture complètement l'installation, un accès par la route étant toutefois ménagé pour les véhicules. Le 25 février, des soldats de la FISNUA qui effectuaient une patrouille de routine dans la zone de Soheib (secteur central) ont noté qu'une société chinoise forait un puits d'eau en présence d'entre







10 et 15 gardes de sécurité armés, ce qui constituait une nouvelle violation de l'Accord du 20 juin 2011.

3. En octobre, la saison sèche a succédé à une saison des pluies où les précipitations ont été relativement moins abondantes que les années précédentes, en particulier dans le nord de la zone d'Abyei. Tout en rendant certaines routes impraticables, les pluies n'ont pas suffi à rétablir le niveau habituel des cours d'eau et des réservoirs, ce qui laisse supposer que la nappe phréatique ne s'est pas reconstituée de manière à assurer des réserves suffisantes durant toute la saison sèche. Dans le nord de la zone d'Abyei, le manque d'eau et de pâturages a contraint les Misseriya à migrer dans les zones du sud habitées par des populations ngok dinka, en particulier à proximité du fleuve Kiir/Nahr el-Arab. En parallèle, une réduction des rations alimentaires dans la zone agok, au sud du fleuve Kiir, a poussé les Ngok Dinka à retourner dans les villages situés au nord du fleuve. Ces mouvements de population ont accru le risque d'affrontement durant la saison sèche.

4. La stratégie adoptée par la FISNUA pour prévenir et atténuer les conflits lors des précédentes saisons sèches avait consisté à créer une ligne de séparation des forces militaires entre les communautés misseriya et ngok dinka. Pour limiter le risque accru de conflit entre les deux communautés pendant l'actuelle saison sèche, la Force a renforcé la ligne de séparation dans les zones centrales à forte densité de population ngok dinka et l'a assouplie dans les zones occidentales et orientales où les Ngok Dinka sont moins nombreux, afin de permettre aux Misseriya d'accéder aux pâturages et aux ressources en eau qui ne sont disponibles que dans le sud. Cet assouplissement a été facilité grâce aux contacts établis avec les deux communautés pour établir les couloirs de migration que chacune devait emprunter pour accéder à l'eau et aux pâturages et grâce à des patrouilles régulières visant à coordonner le partage des ressources et à observer le parcours des éleveurs. Les communautés ont été associées au contrôle des activités migratoires et au maintien de l'ordre dans les zones concernées. Durant la période considérée, la FISNUA a effectué 5 582 patrouilles nocturnes et diurnes et 1 256 missions d'escorte et facilité la tenue de 36 réunions du Comité mixte de sécurité avec les responsables locaux dans la zone d'Abyei.

5. Le 10 décembre, des soldats de la FISNUA en patrouille dans la zone de Chegeg (secteur nord) ont arrêté et désarmé un soldat du Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition en possession de 1 fusil AK-47, de 1 grenade RGD-5 et de 11 cartouches de fusil AK-7, qui a été relâché le 20 janvier à Kibdoud, à la limite nord de la zone d'Abyei. Le 21 décembre, la Force a désarmé à Agany Toak (secteur sud) un soldat de l'Armée populaire de libération du Soudan en possession de 1 fusil AK-47, de 1 chargeur et de 156 cartouches de fusil AK-47, et l'a remis aux contrôleurs nationaux de cette faction représentant le Gouvernement sud-soudanais.

6. Une attaque, en particulier, témoigne de la précarité de la situation dans la zone d'Abyei durant la période considérée. Le 26 novembre, des assaillants non identifiés ont lancé une série de roquettes sur la zone de Makir, dans la ville d'Abyei, qui visaient la résidence du chef suprême des Ngok Dinka. Cinq obus sont tombés aux abords de la résidence, un dans son enceinte et le dernier dans une école primaire voisine, causant la mort d'une fille âgée de 4 ans et blessant cinq autres civils. La riposte des militaires de la FISNUA présents dans la zone a donné lieu à

un échange de tirs au cours duquel un soldat de la paix a été grièvement blessé; transporté dans l'unité médicale de niveau II de la Force, il n'a pas survécu. Le dispositif de protection de la résidence du chef suprême a depuis lors été renforcé par la création d'une base opérationnelle temporaire sur la rive opposée du fleuve Nyomura, à proximité du lieu d'où avait été lancée l'attaque.

7. La criminalité est restée une source d'insécurité préoccupante dans la zone d'Abyei. Le 11 novembre, la FISNUA a été informée d'une attaque qui avait été perpétrée contre des commerçants misseriya dans la zone de Chegeg (secteur nord). Une patrouille dépêchée pour enquêter sur l'incident a constaté que 13 hommes avaient été tués et 2 autres blessés par balle. Les blessés ont reçu les premiers secours avant d'être transportés à l'hôpital de Diffra pour y être soignés. Ils ont déclaré qu'ils étaient tombés dans une embuscade tendue par des assaillants non identifiés, en revenant du marché de Mayom (État de l'Unité, Soudan du Sud) et s'étaient fait dépouiller de leur argent. L'un d'entre eux a par la suite succombé à ses blessures. Malgré une fouille minutieuse de la zone, les auteurs de l'attaque n'ont pas été retrouvés.

8. Le 3 décembre, la FISNUA a été informée qu'une quarantaine d'hommes munis de fusils d'assaut avaient attaqué des campements pastoraux dans les villages d'Abyen Jong Yom et de Mikol Alei, situés respectivement à l'ouest et à l'est de la ville d'Abyei. Lors de la première attaque au cours de laquelle 500 têtes de bétail ont été volées, un Dinka a été tué et deux autres blessés. Des soldats de la FISNUA patrouillant de nuit dans la zone se sont lancés à la poursuite des assaillants qui ont pris le maquis après avoir abandonné le bétail. Les blessés ont été évacués pour recevoir des soins. Lors de la deuxième attaque, un Dinka a été tué et un autre a par la suite succombé à de multiples blessures par balle lors de son transport à l'hôpital. La FISNUA a récupéré dans la zone 15 fusils AK-47 qui ont été entreposés temporairement à Dokoura pour y être détruits.

9. Le 1er janvier, la FISNUA a été informée par la population locale qu'un nombre indéterminé de têtes de bétail appartenant aux Ngok Dinka avaient été volées et qu'une personne avait été tuée par des inconnus armés à l'est de Moulmoul, dans la zone d'Abyei. Une patrouille dépêchée sur les lieux pour vérifier l'information et rechercher le suspect a recensé un mort chez les Dinka. Des habitants ont toutefois précisé que du bétail n'avait pas été volé durant l'attaque. Le 3 janvier, la FISNUA a été à nouveau informée par la population locale que 200 têtes de bétail appartenant aux Misseriya avaient été volées et une personne de cette communauté tuée par des inconnus armés à Koladet. La patrouille déployée à la suite de ce signalement a trouvé un Misseriya mort, qui avait été transporté par des habitants au croisement des routes menant à Todach et à Noong. Le lendemain, des soldats de la FISNUA se sont rendus en patrouille à Koladet où ils ont relevé des traces de sang et six balles de fusil AKM dans la zone concernée. Une fois encore, la population locale a démenti que du bétail ait été volé au cours de l'attaque.

10. Durant la période considérée, il s'est trouvé à plusieurs reprises que du bétail dont on pensait qu'il avait été dérobé du cheptel appartenant à des Misseriya a été récupéré par des membres de la communauté ngok dinka et restitué à ses propriétaires. Le 24 février, à la suite d'une dénonciation, quatre vaches volées à des éleveurs misseriya ont été retrouvées à Agok, dans le secteur sud, par des membres du comité de protection communautaire ngok dinka, lesquels ont remis les

animaux à la FISNUA en présence de membres de la communauté et du chef suprême ngok dinka; le bétail a été restitué à ses propriétaires le 27 février. Le 20 mars, 12 vaches supposées avoir été volées à des éleveurs misseriya par des inconnus puis retrouvées par des Dinka ont été remises par des chefs tribaux à leurs propriétaires en présence de soldats de la FISNUA. Au cours de la saison sèche, la Force a observé une tendance à la reprise de l'élevage dans les deux communautés, qui s'est associée à une reprise du commerce intercommunautaire.

11. Les 17 et 19 mars, la FISNUA a pu constater à Noong (secteur central) que les communautés ngok dinka et misseriya entretenaient des relations commerciales. Les membres de la Force ont pu observer plus de 2 000 personnes appartenant aux deux communautés et faisant commerce de produits de base comme du sucre, du blé, de la farine, des oignons, du sel, des légumes, des volailles et des tissus. Le 28 mars, des biens et des produits ont été échangés dans les villages de Dokoura (secteur central) et de Tajalei (secteur sud).

12. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de repérer, d'enlever et de détruire les restes explosifs de guerre dans toute la zone d'Abyei, ce qui a donné aux populations locales, au personnel des Nations Unies et aux acteurs humanitaires la possibilité de circuler librement. Il a fait en sorte d'éliminer tout risque explosif dans les bases opérationnelles de compagnie de la FISNUA, dépolluant un champ de bataille d'une superficie de plus de 1 595 880 kilomètres carrés et vérifiant 77 kilomètres de routes prioritaires pour la Force. Durant la période considérée, 37 restes explosifs de guerre, dont des têtes de missile, des roquettes, des propulseurs, des mortiers, des grenades à main, une série de munitions et des détonateurs, ont pu être localisés et détruits dans le cadre d'un relevé non technique et d'activités de sensibilisation des populations au danger des mines, dont plus de 10 400 personnes, notamment des éleveurs nomades et des rapatriés, ont bénéficié.

13. Le 11 novembre, le Service de la lutte antimines a organisé sa première opération de destruction d'armes et de munitions dans le bâtiment affecté à la gestion des armes et des munitions situé à Doukra (secteur central) : au total, 96 armes légères et plus de 5 500 munitions d'armes de petit calibre confisquées par les soldats de la FISNUA dans toute la zone d'Abyei ont été détruites conformément aux procédures opérationnelles permanentes élaborées à l'intention de la mission et aux dispositions du paragraphe 12 de la résolution 2205 (2015) du Conseil de sécurité.

14. Le 28 janvier, à l'occasion d'activités d'entretien de routine effectuées dans le bâtiment affecté à la gestion des armes et des munitions à Doukra, le personnel du Service de la lutte antimines a remarqué que le site avait été cambriolé et qu'un certain nombre d'articles, dont de coûteuses déchiqueteuses d'armes, avaient été volés. Le 22 février, lors d'une opération de renforcement des mesures de sécurité dans le bâtiment, l'équipe a découvert une autre effraction qui s'est soldée par le vol de deux roues d'une déchiqueteuse d'armes, l'ouverture d'un conteneur d'armes doté de trois verrous dans lequel se trouvaient des restes d'armes détruites et le débranchement d'un câble d'alimentation permettant l'éclairage des lieux. Une enquête sur les deux vols est en cours et l'activité a été suspendue dans le bâtiment en attendant que le matériel volé soit remplacé. Aucune arme ni munition n'était entreposée sur le site lors des deux cambriolages.

15. La composante police de la FISNUA a continué d'appuyer le maintien de l'ordre public dans la zone d'Abyei en effectuant des patrouilles locales interactives

et en renforçant les capacités des comités de protection communautaire conformément au paragraphe 16 de la résolution 2230 (2015). Dans les secteurs du centre et du sud de la zone d'Abyei, des policiers de la Force ont été installés dans les locaux des comités de protection afin de leur permettre de conseiller les membres desdits comités en matière de gestion des troubles à l'ordre public dans la zone. En raison de l'absence de soutien du Gouvernement soudanais, l'installation de ces comités de protection communautaire est toujours retardée dans le nord de la zone. Durant la période considérée, la composante police et les soldats de la Force ont effectué 314 patrouilles locales et interactives d'observation, de manière indépendante ou conjointe, visant à assurer la sécurité dans toute la zone d'Abyei, et ont ainsi parcouru une distance de 8 797 kilomètres. Le Gouvernement soudanais a continué de retarder l'octroi des visas destinés aux policiers et aux agents pénitentiaires nouvellement recrutés, ce qui a gravement nui à la capacité opérationnelle de la composante.

16. Les policiers de la FISNUA ont entrepris des campagnes de prévention de la criminalité près de Moulmoul et de Tajalei, dans le centre de la zone d'Abyei, et ont proposé dans ce cadre des conseils visant à se prémunir des vols et des méthodes de règlement des différends internes à 196 représentants d'entreprises de transport, commerçants et habitants. La cellule de lutte contre la violence sexiste au sein de la police a animé, en collaboration avec la cellule d'éducation et de formation au sein de la Force, six séances de formation initiale à l'intention de 114 officiers et observateurs militaires. Pour célébrer le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la composante police de la FISNUA a organisé, en collaboration avec d'autres sections de la Force et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, deux Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, dans la ville d'Abyei le 16 février et à Diffra le 18 février.

III. Évolution de la situation politique

17. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni depuis mars 2015 et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité n'a pas non plus tenu de réunion depuis sa réunion extraordinaire d'octobre 2015. Pendant la période considérée, la FISNUA et la Commission de l'Union africaine ont continué à avoir des relations avec le Comité mixte de contrôle et d'autres hauts fonctionnaires des Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour encourager la reprise de ces réunions. De même, aucune nouvelle date n'a été fixée pour la réunion de concertation des chefs traditionnels proposée par l'Union africaine.

18. La FISNUA a continué à promouvoir le dialogue à la base entre les Misseriya et les Ngok Dinka. En décembre, la FISNUA et ses partenaires ont prévu de tenir à Abyei une conférence réunissant les deux communautés. Toutefois, il a fallu reporter cette conférence *sine die* en raison des discussions quant au rôle et aux responsabilités du Comité mixte de contrôle d'Abyei, tandis que les consultations avec ce dernier se poursuivent. Le 15 février, quelque 600 membres de la communauté locale Ngok Dinka ont manifesté pacifiquement devant la grille principale du siège de la FISNUA dans la ville d'Abyei pour protester contre le report de la conférence. Les manifestants ont exigé que la poursuite des réunions entre les Misseriya et les Ngok Dinka soit autorisée, de manière à pouvoir aborder les questions d'intérêt commun.

19. Après la tenue à Aweil (Soudan du Sud), du 17 au 19 septembre, de la conférence sur la gestion souple des frontières et la coexistence pacifique, la conférence de suivi prévue du 11 au 13 novembre a été annulée, après que les autorités locales soudanaises ont averti les participants Misseriya que leur sécurité ne pouvait pas être garantie durant leur trajet entre El Muglad au Soudan et Aweil au Soudan du Sud. Aucune nouvelle date n'a été fixée pour cette réunion.

20. Le 25 février, quelque 300 membres des communautés Misseriya et Ngok Dinka se sont réunis à Noong, au centre d'Abyei, tandis que la FISNUA assurait la sécurité. Les communautés, conduites par leurs chefs respectifs, ont débattu de leurs préoccupations mutuelles qui portaient notamment sur les migrations, le vol de bétail, la création d'un marché commun et le partage des ressources, de l'eau et des pâturages. Au cours de la réunion, les communautés ont progressé sur la question du partage des pâturages et sur celle des voies de migration à emprunter pour traverser la zone d'Abyei, mais n'ont pas pu s'accorder sur le lieu d'un marché commun. La communauté Misseriya, réaffirmant sa position au sujet du marché, a demandé qu'il soit implanté dans la ville d'Abyei, tandis que la communauté Ngok Dinka suggérait Goli ou Diffra, au nord d'Abyei. Les communautés sont convenues de constituer un sous-comité mixte pour poursuivre leurs discussions sur l'emplacement du marché.

21. Le 6 mars, la FISNUA a facilité une nouvelle réunion des communautés Misseriya et Ngok Dinka à sa base de Todach. Elle a assuré les transports et la sécurité de la zone et a facilité la conduite des débats. L'ordre du jour portait entre autres sur les modalités de gestion des conflits pendant la saison sèche et les itinéraires de pacage des nomades Misseriya à travers Abyei. Il a été convenu de constituer un comité mixte pour traiter de la question du vol de bétail et d'autres activités criminelles; toutefois, le mandat et les modalités de fonctionnement du comité n'ont pas été arrêtés. L'emplacement du marché commun a également été examiné, les deux communautés restant sur leurs positions initiales. Il a été décidé de reporter l'examen de cette question à une date ultérieure.

22. Le 17 mars, une troisième réunion conjointe associant les communautés Ngok Dinka et Misseriya s'est tenue à Noong, dans le secteur central. Ont assisté à cette réunion 48 chefs des deux communautés, tandis que les militaires de la FISNUA assuraient rigoureusement la sécurité de la zone. Les participants ont débattu du partage des ressources en eau et des pâturages, des mesures d'atténuation de la violence dans les deux communautés et, à nouveau, de la création d'un marché commun. Les communautés, bien que conscientes de leurs divergences quant à la question de l'implantation d'un marché commun, sont convenues de la nécessité de tenir de nouvelles délibérations pour progresser. Les chefs se sont réunis à nouveau le 24 mars et ont signé un accord portant sur les points ci-après : mise en place d'un mécanisme de tribunaux traditionnels pour régler les différends civils par la médiation et traiter des activités criminelles, avec l'appui de la FISNUA, constitution d'un comité mixte chargé de déterminer l'emplacement de corridors de pacage destinés aux nomades Misseriya et adoption d'une position commune à ce sujet, poursuite des activités commerciales entre les deux communautés à Noong, Dokura et Tajalei, et des délibérations visant à convenir d'un emplacement permanent aux fins de la création d'un marché commun. La FISNUA continuera à dialoguer régulièrement avec les Misseriya et les Ngok Dinka pour tirer parti des résultats de ces réunions et faciliter les possibilités d'approfondir le dialogue et les relations entre les deux communautés.

IV. Situation humanitaire

23. La situation économique difficile, les mouvements de population, les tensions intercommunautaires et le caractère limité, voire l'absence, des services publics de base ont continué à engendrer d'importants besoins humanitaires dans la zone d'Abyei. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales ont continué à dispenser une assistance humanitaire et une assistance en matière de réadaptation à 139 000 personnes vulnérables dans toute la zone d'Abyei. Parmi celles-ci, on trouve 61 000 membres de la communauté Ngok Dinka, 20 000 Ngok Dinka rapatriés dans la zone, 8 000 personnes déplacées des États voisins de l'Unité et du Warrap au Soudan du Sud, 15 000 Misseriya résidents et environ 35 000 migrants saisonniers Misseriya qui ont pénétré dans la zone en octobre, poussés par la sécheresse. De plus, les organisations humanitaires ont fourni une assistance de base à quelque 3 000 Sud-Soudanais déplacés, originaires de l'État de l'Unité, qui ont transité par Diffra avant d'atteindre leur destination finale au Soudan. On prévoit que la sécheresse exacerbera les besoins humanitaires en 2016.

24. Les organisations humanitaires opérant à Abyei se sont employées à répondre aux besoins de base et à accroître la résilience des communautés agropastorales et nomades au moyen de méthodes adaptées à leurs situations et vulnérabilités spécifiques. Au nombre des priorités en matière d'intervention en 2016, on trouve la réduction du risque de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes enceintes et allaitantes, l'accès adéquat à l'eau potable et à des services d'hygiène et d'assainissement, la réduction de la dépendance envers l'assistance alimentaire, le maintien des services vétérinaires, l'appui à l'éducation et à la formation de base, les interventions face aux menaces pour la sécurité, en collaboration avec la FISNUA et la couverture des besoins sanitaires de base.

25. Au total, 6 842 personnes originaires de l'État de l'Unité déplacées au Soudan du Sud ont continué à bénéficier d'une distribution générale de produits alimentaires. On a privilégié, de préférence à la distribution gratuite de denrées alimentaires, des interventions davantage orientées vers le relèvement, dans le cadre de projets relatifs à l'aide alimentaire en échange d'activités utiles. Au nombre des autres activités concernant l'aide alimentaire, on trouve l'octroi d'une aide alimentaire à titre d'incitation à l'éducation des filles, une alimentation supplémentaire ciblée et l'alimentation des malades hospitalisés. Les efforts visant à appuyer les moyens d'existence des communautés se sont également poursuivis dans toute la zone d'Abyei. Les activités essentielles ont concerné la formation professionnelle en matière de d'horticulture, la gestion postrécolte et la gestion intégrée des ravageurs, le développement agricole, la préparation des sols, la gestion des pépinières, l'ensemencement, les méthodes de transplantation et de paillage, les compétences commerciales et l'alphabétisation.

26. Des services de santé et de nutrition ont été fournis dans la zone d'Abyei, entre autres grâce à un dispositif de dispensaires mobiles; une campagne de vaccination massive contre la rougeole et le dépistage de la malnutrition chez les enfants âgés de 6 à 59 mois ont été organisés. Il reste toutefois à régler des problèmes urgents en matière de santé et de nutrition dans les villages de rapatriés. L'appui à fournir à trois dispensaires non opérationnels dans la partie nord d'Abyei, la pénurie de personnel de santé fourni par les pouvoirs publics et le manque de

vaccins antirabiques demeurent les problèmes principaux à résoudre dans ces domaines.

27. L'inscription des élèves a débuté dans deux écoles secondaires de la ville d'Abyei, fermées depuis le conflit en 2011. Les écoles de garçons et de filles, rénovées en 2013 et 2014, n'ont pas encore rouvert en raison de problèmes de sécurité. À l'heure actuelle, une seule école secondaire fonctionne dans la zone, à Agok. Toutes les écoles des villages de rapatriement touchés par le conflit en 2011 doivent être restaurées. Les enfants rapatriés étudient actuellement en plein air.

28. L'accès à l'eau potable dans la zone est demeuré une priorité. Dix-sept nouveaux puits ont été forés, dont deux dans des villages de rapatriés et cinq pompes manuelles ont été remises en service. Une campagne relative à l'hygiène et une formation à l'assainissement à l'initiative de la communauté ont été réalisées et la construction de cinq latrines a été achevée à Agok. Toutefois, l'utilisation des latrines demeure problématique dans toute la zone.

29. Une évaluation des problèmes relatifs à l'abri et aux questions autres qu'alimentaires a été effectuée en janvier dans les villages de retour et le processus d'enregistrement a été achevé en mars. Comme la population de la communauté d'accueil est minime, une distribution générale de matériaux pour la construction d'abris a été effectuée dans tous les villages de rapatriés.

30. La communauté humanitaire continue à se heurter à de nombreux problèmes opérationnels. L'absence de moyens de mise en œuvre est ressentie dans tous les secteurs, en particulier dans les parties nord d'Abyei, en raison des restrictions imposées aux activités des organisations non gouvernementales internationales dans la zone. Une nouvelle organisation non gouvernementale locale a étendu sa présence dans le nord d'Abyei, ce qui porte à deux le nombre des partenaires locaux. Trois organisations non gouvernementales internationales ont mis en place une base à Agok. Au nombre des problèmes supplémentaires en matière d'intervention humanitaire, on trouve la pénurie de financement pour tous les partenaires, les tensions intercommunautaires, les délais dans la délivrance des autorisations de voyage et les restrictions imposées par les autorités soudanaises à l'entrée de personnel et de fournitures dans la zone d'Abyei, le coût élevé de la mise en œuvre, en raison des entraves d'ordre sécuritaire et logistique et le fait de ne pouvoir disposer de personnel soudanais, pour des motifs de sécurité et de sûreté. L'impression de favoritisme dans la fourniture de l'aide humanitaire pourrait aggraver encore les tensions intercommunautaires et accroître les menaces concernant la sécurité des travailleurs et des activités d'aide. En dépit des efforts déployés pour assurer un équilibre judicieux, les opérations d'aide restent encore largement centrées sur les communautés Ngok Dinka dans les parties méridionales d'Abyei, parce qu'elles sont d'un accès plus facile.

V. Situation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

31. Dans les premiers temps, on a fait état de certains faits nouveaux positifs concernant les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud en matière de sécurité de la frontière. Le 3 janvier, alors que l'on constatait une forte baisse du cours du pétrole sur le marché mondial, le Soudan est convenu d'examiner les droits de

transit et les indemnités que lui devait le Soudan du Sud, après que celui-ci lui a démontré qu'il était disposé à appliquer tous les autres accords bilatéraux entre les deux pays. Le Soudan du Sud a honoré sa promesse et, le 25 janvier, le Président sud-soudanais a publié une déclaration dans laquelle il a appelé de ses vœux la normalisation des relations avec le Soudan et ordonné que les troupes sud-soudanaises s'éloignent de 8 kilomètres de la frontière avec le Soudan. Le Président a en outre pris l'engagement de rendre opérationnels tous les comités créés au titre de l'Accord de coopération entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud de septembre 2012. En réponse, le 26 janvier, le Président soudanais a ordonné la réouverture de la frontière avec le Soudan du Sud. Depuis cette annonce, au moins trois points de franchissement de la frontière ont rouvert. Le 3 février, le Président a en outre annoncé la reprise du transport fluvial entre Kosti au Soudan et Djouba au Soudan du Sud.

32. Le 17 mars, un collaborateur de haut rang du Président Bashir, marquant un changement apparent de ton, a averti que le Soudan fermerait à nouveau ses frontières si le Soudan du Sud persistait dans ce que le Soudan estimait être un appui aux rebelles soudanais. Ces accusations ont été renouvelées alors que, selon certains rapports émanant de Khartoum, les hauts responsables sud-soudanais auraient eu des entretiens à Djouba avec les dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) pour débattre des besoins des rebelles soudanais dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Le Soudan du Sud a rejeté ces accusations. Également le 17 mars, l'agence de presse officielle du Soudan a indiqué qu'il avait été décidé, lors d'une réunion du Conseil des ministres présidée par le Président Bashir, que les résidents sud-soudanais au Soudan seraient considérés comme des étrangers, révoquant ainsi une politique permanente relative à l'accès égal des citoyens soudanais et sud-soudanais aux services de santé et d'éducation au Soudan, et que des poursuites seraient engagées à l'encontre de tout citoyen sud-soudanais qui ne détiendrait pas un passeport valide et un visa soudanais.

33. Le 19 mars, l'ambassade du Soudan à Djouba a précisé la menace faite par le Soudan de fermer à nouveau sa frontière avec le Soudan du Sud, déclarant que plus de 50 jours s'étaient écoulés depuis la déclaration aux termes de laquelle le Président du Soudan du Sud avait ordonné à ses forces de se retirer à 8 kilomètres de la frontière commune et qu'il n'avait encore été donné aucune suite à cet ordre. L'ambassade a également précisé qu'aucun des comités mixtes créés aux termes de l'accord de coopération, en particulier le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, n'avait commencé à fonctionner. Dans cette déclaration, l'ambassade du Soudan a accusé à nouveau le Soudan du Sud d'abriter et d'appuyer des mouvements rebelles soudanais. En réponse, le Soudan du Sud a indiqué que les retards dans le retrait de ses forces de la frontière avec le Soudan étaient imputables à des problèmes logistiques. Lors d'une réunion avec une délégation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine qui s'est rendue à Djouba les 21 et 22 mars, le Président sud-soudanais a réaffirmé que son pays était disposé à organiser une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et à y participer.

34. Les 25 et 27 mars, l'Armée de libération du peuple soudanais (ALPS) a accusé les forces aériennes soudanaises d'avoir effectué des bombardements aériens visant un avant-poste militaire à Bebnis, à proximité de Renk, dans l'État du Haut Nil, les 24 et 26 mars respectivement. Selon l'ALPS, un certain nombre de têtes de bétail auraient été tuées pendant les incidents présumés. L'armée soudanaise a rejeté cette

accusation et déclaré que les forces aériennes soudanaises n'avaient mené aucune attaque sur le territoire du Soudan du Sud. Le 29 mars, selon des informations figurant dans les médias, le Gouvernement soudanais aurait décidé de fermer à nouveau la frontière avec le Soudan du Sud.

35. Pendant la période considérée, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a continué à rencontrer de nombreux problèmes dans la mise en œuvre de son mandat de vérification aérienne et de contrôle. Un certain nombre de patrouilles du Mécanisme n'ont pas eu lieu, en raison de la relève des contingents de la FISNUA et du refus du Gouvernement du Soudan du Sud de délivrer des autorisations d'atterrissage, en violation des résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et de l'Accord sur le statut des forces signé par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais en 2012. Les restrictions imposées à la vérification aérienne de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans le secteur ouest ont également été maintenues. Seules 10 des 27 missions prévues ont été réalisées pendant la période considérée, toutes dans le secteur est de la zone d'Abyei. À ce jour, le Mécanisme n'a pu effectuer que 71 des 175 patrouilles de vérification aérienne prévues.

36. Le 8 février, une patrouille aérienne du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a observé une présence militaire, dont le déploiement problable de véhicules blindés, et des nouvelles structures civiles dans la zone de Tishwin, dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée à l'est de la zone d'Abyei. Une mission de vérification effectuée le 7 mars a confirmé cette présence. Il est prévu d'effectuer une patrouille au sol aux fins de vérification plus approfondie.

37. Suite à une démarche du commandant de la Force auprès du Ministère de la défense et des anciens combattants du Soudan du Sud, en date du 10 mars, la FISNUA a été autorisée par le commandant de brigade de l'ALPS locale à déployer le groupe de la protection de la Force restant de Kadugli à Gok Machar. Le déploiement des troupes restantes a commencé le 20 mars.

38. Cinq équipes d'appui aux patrouilles recrutées par le Service de la lutte antimines ont été déployées dans les postes de commandement des secteurs 1 et 2 du Mécanisme à Kadugli et Gok Machar et sont restées prêtes à se déployer pour appuyer les patrouilles au sol du Mécanisme de vérification. Entre le 1er novembre et le 24 février, le Service de la lutte antimines a dispensé une formation intégrée concernant les patrouilles au sol à 40 contrôleurs nationaux, observateurs militaires internationaux et éléments du Groupe de protection de la Force. En outre, une équipe a participé à un exercice de patrouille au sol d'une durée de deux jours, au poste de commandement de secteur du Mécanisme à Gok Machar. Cet exercice a porté uniquement sur la pratique des aspects administratifs et logistiques des patrouilles au sol dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et a donné lieu à des recommandations utiles sur l'amélioration des opérations.

VI. Déploiement de personnel et appui à la mission

39. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 533 militaires (237 officiers d'état-major/observateurs militaires et 4 296 soldats) sur les 5 326 autorisés. La composante police de la FISNUA comptait 17 agents (14 hommes et 3 femmes) provenant de cinq pays fournisseurs de personnel de police, sur un effectif total autorisé de 50 agents. Le nombre total de

civils dans la Force s'établissait à 237. Le Gouvernement soudanais a délivré 115 visas au personnel de la FISNUA; 89 visas demandés au titre des militaires, de la police et du personnel civil sont toujours en attente. Au 1er mars, la mission avait achevé la relève de 2 532 militaires par l'aéroport de Kadugli, au moyen de 209 rotations effectuées par hélicoptère.

40. Pour appuyer la stratégie relative à la prévention et à l'atténuation des conflits, la FISNUA a achevé la construction d'installations dans six sites de déploiement en saison sèche, à Noong, Doungop, Alal, Goli, Um Khariet et Agany Toak, ainsi que le déploiement de soldats et d'observateurs militaires dans ces sites. Une base opérationnelle permanente de compagnie a été établie à Goli et les bases opérationnelles temporaires existant à Marial Achak et Doungap ont été transformées en bases opérationnelles permanentes. En outre, un camp temporaire capable d'accueillir une section, Madingthone, a été construit à proximité de la résidence du chef suprême des Ngok Dinka, pour assurer sa protection. Pendant la période considérée, les contrôleurs nationaux, le personnel civil et les observateurs militaires de l'ONU ont déménagé, quittant leurs locaux temporaires du camp de Gok Machar pour s'installer dans un complexe permanent de la mission pour lequel les travaux avaient été achevés.

VII. Aspects financiers

41. Par sa résolution 69/294, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 268,3 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force au titre de la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. Au 31 mars 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 65 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix à cette date était de 2 435 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2016, tandis que les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations et recommandations

42. La tournure favorable prise par les relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud suite aux déclarations conciliantes faites par leurs Présidents en janvier semble s'être dissipée, après la décision du Soudan de fermer à nouveau la frontière avec le Soudan du Sud et ses accusations selon lesquelles le Soudan du Sud fournit un appui aux mouvements rebelles soudanais. Cette évolution souligne la nécessité de veiller à ce que les mécanismes mis en place en application de l'Accord de coopération de 2012 se réunissent régulièrement pour traiter des questions en suspens entre les deux pays.

43. Les tensions entre les deux pays semblent s'intensifier à nouveau. Alors que leurs processus internes respectifs d'ordre politique et concernant le règlement des conflits occupent le premier plan, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud n'accordent qu'une attention limitée à leurs responsabilités s'agissant d'Abyei. J'invite les deux parties à redoubler d'efforts pour résoudre les questions qui sont en

suspens depuis trop longtemps, dont l'application de leur Accord du 20 juin 2011. Pour renforcer la paix et la sécurité en Abyei, il est crucial que les parties redonnent de l'élan à un processus politique viable permettant d'aboutir à la mise en œuvre de l'Accord. À ce propos, j'invite instamment les parties à convoquer à nouveau des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui ne s'est pas réuni depuis mars 2015.

44. Je prie également le Soudan et le Soudan du Sud d'assurer le retrait complet et permanent de toutes les forces non autorisées de la zone d'Abyei et d'œuvrer aux fins de l'instauration d'un environnement sécuritaire propice à la coexistence pacifique et à la migration. La présence continue de policiers soudanais armés dans le complexe pétrolier de Diffra constitue une violation de l'accord et de diverses résolutions du Conseil de sécurité. J'exhorte à nouveau le Gouvernement soudanais à retirer ce personnel et à convenir d'un autre arrangement de sécurité concernant les installations pétrolières; j'invite aussi instamment le Gouvernement du Soudan du Sud à empêcher la pénétration de tout personnel armé de l'ALPS dans la zone d'Abyei.

45. Je me félicite des efforts déployés par la FISNUA pour prévenir le conflit et étendre l'accès de la communauté Misseriya aux ressources pendant la saison sèche, grâce à la mise en place d'une approche souple et adaptée s'agissant de la gestion de la ligne de désengagement et à l'instauration de relations étroites avec les deux communautés. Cette méthode a permis aux Misseriya d'accéder à des pâturages et à des ressources en eau disponibles uniquement dans la partie sud d'Abyei en des périodes où le manque de ressources accroît le risque d'affrontements entre les deux communautés. J'espère que le succès de cette approche ne se démentira pas pendant le restant de la saison sèche.

46. Je suis vivement encouragé par l'esprit d'initiative dont ont fait preuve les communautés Ngok Dinka et Misseriya en tenant une série de réunions conjointes à Noong et à Todach et je félicite la FISNUA du rôle qu'elle a joué pour faciliter les débats. La FISNUA continuera à faciliter des initiatives à l'échelon de la communauté qui offrent une occasion unique aux deux communautés de débattre de questions d'intérêt commun. L'esprit constructif qui a prévalu au cours de ces réunions et les progrès réalisés dans le domaine des voies de migration et du partage des pacages prouvent que les deux communautés sont désireuses de poursuivre le dialogue pour œuvrer à l'avènement d'un avenir de réconciliation et de coexistence pacifique.

47. La reprise des activités commerciales entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya dans les villages de Noong, Dokura et Tajalei est également une grande source d'encouragement pour moi. J'espère que de nouvelles initiatives de cet ordre seront prises pour que se poursuive la tendance au rétablissement de la confiance entre les deux communautés. Les incidents signalés concernant le vol de bétail appartenant à des pasteurs Misseriya, dont le produit a été récupéré par des membres de la communauté Dinka, constituent une nouvelle indication d'un certain renforcement de la confiance entre les deux communautés.

48. Suite aux progrès enregistrés concernant l'établissement de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée lors de la réunion tenue par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à Addis-Abeba le 14 octobre, je suis déçu qu'il n'ait pas été prévu de nouvelles réunions du Mécanisme. J'exhorte à nouveau les deux parties à permettre au Mécanisme de se réunir, de manière qu'il puisse exercer l'indispensable supervision effective et régulière du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

J'espère que la décision par laquelle le Gouvernement du Soudan du Sud a autorisé les militaires de la FISNUA à se déployer du poste de commandement temporaire du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kadugli au poste de commandement de secteur de Gok Machar est un témoignage de la volonté renouvelée de ce gouvernement de mettre intégralement en œuvre le Mécanisme. Comme je l'ai dit dans des rapports précédents, les deux parties doivent lever les obstacles entravant la pleine mise en œuvre du Mécanisme.

49. J'invite de nouveau les autorités soudanaises à dispenser un appui accru à la FISNUA. Cela implique entre autres choses la délivrance en temps voulu de visas au personnel de la FISNUA, en particulier au personnel de la composante police, laquelle ne peut pas s'acquitter efficacement de son mandat avec les effectifs dont elle dispose actuellement. J'invite également le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais à trouver et à appuyer en attendant des solutions temporaires permettant de résoudre les problèmes qui se posent en matière de maintien de l'ordre à Abyei, comme par exemple la création de comités de protection communautaires. En l'absence d'une police à Abyei, ces comités constituent une initiative utile de prévention et de réduction de la criminalité à l'échelon de la collectivité. J'exhorte le Gouvernement soudanais à délivrer l'autorisation nécessaire à l'achèvement des travaux de construction de la piste aérienne d'Athony et au transport de matériaux de construction dans la zone d'Abyei, pour que la FISNUA puisse rénover son infrastructure, qui se trouve dans un état déplorable et, par là, améliorer les conditions d'existence de son personnel, qui sont actuellement extrêmement difficiles. Enfin, j'invite le Gouvernement soudanais à accepter ma décision, dont le Conseil de sécurité s'est félicité dans sa résolution 2250 (2015), de nommer un civil à la tête de la FISNUA.

50. Alors que le Conseil de sécurité examine la reconduction du mandat de la FISNUA, je suis encouragé par les progrès réalisés par les communautés dans la promotion d'un dialogue constructif concernant les questions relatives à leur réconciliation et à leur coexistence pacifique. J'espère également que les parties entameront un dialogue constructif avec le nouveau commandant de la Force et chef de mission par intérim, le général de division Hassen Ebrahim Mussa, pour régler les différends touchant la zone d'Abyei. Je recommande donc de proroger le mandat de la mission pour une période de six mois, afin de soutenir les efforts menés pour faciliter le dialogue intercommunautaire et de donner au nouveau commandant de la Force et chef par intérim de la mission l'occasion de débattre de la situation politique avec les parties, l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien.

51. Enfin, je tiens à dire ma gratitude et mon appréciation à l'ancien chef de la mission, Haile Tilahun Gebremariam et à l'ancien commandant de la Force, le général de division Birhanu Jula Gelalcha, pour avoir servi l'Organisation des Nations Unies et la population d'Abyei. Je tiens également à exprimer ma gratitude au chef par intérim de la mission et commandant de la Force, le général de division Hassen Ebrahim Mussa qui vient d'être nommé et à son personnel, à mon Envoyé spécial Haile Menkerios, à l'ancien Président de l'Afrique du Sud et Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, ainsi qu'à la Commission de l'Union africaine et au Gouvernement éthiopien pour leur détermination et leur soutien sans faille dans la quête de la paix dans la zone d'Abyei.